



Règlement de la tombola organisée par le GFA Rumilly Vallières à l'occasion du match de Coupe de France de Football.

Article 1 – Organisation

Le GFA Rumilly Vallières, associations de type « loi de 1901 », organisent une tombola du Jeudi 15 Avril 2021 au Mardi 20 Avril, dans le cadre du match des quarts de finale de Coupe de France de Football entre le GFA Rumilly Vallières et le Toulouse Football Club le Mardi 20 Avril 2021 à 18h45 au Parc des Sports d'Annecy.

Article 2 – Participants et conditions de participation

La tombola est ouverte à toutes personnes physiques majeures ou mineures.

La participation à la tombola est offerte gracieusement à toute personne disposant d'un billet virtuel pour le quart de finale de Coupe de France de football acheté en prévente sur internet sur le site officiel du club avant le Mardi 20 Avril à 17H45. Pour rappel, les billets sont virtuels ne donnent en aucun cas accès à l'événement, celui-ci se déroulant à huis clos.

L'élimination immédiate du participant aura lieu si une tricherie est avérée. La tricherie avérée peut prendre la forme de la production d'un faux billet ou d'une copie ainsi que l'utilisation d'une fausse identité afin de récupérer un lot. Tout ticket illisible, surchargé, raturé ou falsifié sera immédiatement déclaré comme nul.

Article 3 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu à partir du Vendredi 20 Avril 2021 par un représentant du GFA Rumilly Vallières. Un procès-verbal du tirage au sort sera établi.

Le tirage au sort sera réalisé à partir du fichier Excel regroupant les billets virtuels achetés avant le Mardi 20 Avril 17h45. Il ne sera attribué qu'un seul lot par billet.

En cas de tricherie avérée, le bulletin de la personne concernée sera retiré et considéré comme nul.

Les résultats seront communiqués, dès le tirage réalisé, sur le site internet du GFA Rumilly Vallières.

Article 4 – Retrait des lots

Tous les gagnants seront contactés par téléphone ou email à la suite du tirage au sort. Les lots seront à retirer au siège du GFA Rumilly Vallières (Stade des Grangettes à Rumilly) jusqu'au 31 Mai 2021 sur prise de rendez-vous.

Les personnes qui ne se seront pas manifestées avant cette date se verront déchués de leur droit, et perdront la propriété du bien.

Dans tous les cas il sera exigé la présentation du billet virtuel au format papier ou numérique et d'une pièce d'identité du gagnant.

Article 5 – Limitation de responsabilité

Le GFA Rumilly Vallières se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagée. La tombola étant offerte gracieusement, aucun remboursement d'aucune sorte ne pourra être réclamé.

Article 6 – Contestation et litige

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger le remboursement de ce dernier.

Article 7 – Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement est déposé auprès de Maître Brovarone-Chabert Sophie, huissier de Justice à Annecy. Ce règlement peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.

Article 8 – Informations personnelles

Les données nominatives recueillies dans le cadre de ce jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. En application de l'article 27 de cette loi, tous les participants au jeu disposent d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès ou de rectification est à adresser auprès du GFA Rumilly Vallières.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et pourront faire l'objet d'envoi d'offres commerciales si vous cochez la case identifiée.

ANNEXE AU REGLEMENT

LISTE DES LOTS A GAGNER

- 3 * 1 ballon officiel de la rencontre GFA - TFC / dédié par les joueurs (*valeur 140€*)
- 2 * 1 bon d'achat à la Boutique du GFA (*valeur 100€*)
- 1 * 1 maillot officiel de la Coupe de France du GFA – TFC / Dédicacé par les joueurs (*valeur 50€*)
- 10 * 1 casquette GFA + 1 Poster N2 + 2 Portes Clés (*valeur 15€*)